

Chers Parents,

En faisant le choix de l'Enseignement catholique pour la scolarisation de vos enfants, vous avez souscrit à son projet éducatif. Ce projet place au cœur de sa démarche la personne humaine dans toutes ses dimensions : spirituelle, intellectuelle, physique, affective et morale. À ce titre, l'adaptation des bâtiments scolaires aux besoins pédagogiques et éducatifs croissants, aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, nous conduit à mener de nombreux projets d'investissement à la suite de ceux déjà réalisés grâce à la Fondation Saint Matthieu : **Institut Paul Ricœur à Louvres, Ecole et Collège Saint-Didier à Villiers le Bel, Ecole Notre-Dame à Argenteuil, Ecole Jeanne d'Arc à Soisy sous Montmorency.**

La réalisation d'autres projets indispensables comme **Sainte-Marie à Deuil, Jeanne d'Arc à Herblay, Saint-Louis à Pontoise, Marie-Thérèse à Magny, Sainte-Geneviève à Argenteuil**, dépasse les capacités financières restreintes de nos établissements. C'est pourquoi la **Fondation Saint Matthieu Val d'Oise**, sous égide de la Fondation Saint Matthieu pour l'Enseignement Catholique, reconnue d'utilité publique, a été créée en janvier 2013 avec l'objectif de permettre aux familles qui le désirent de participer à cette dynamique en soutenant financièrement les projets d'investissement.

Cette participation sous forme de don permet une réduction d'impôt de 66 % du montant total des versements effectués au cours d'un exercice fiscal. Dans le cas, par exemple, d'un don de 10 € par mois sur une année soit 120 € au total, le montant déductible de vos impôts s'élèverait à 79,20 €. Votre don ne vous coûterait donc que 40,80 € soit **3,40 € par mois**.

En faisant appel à votre soutien, **nous vous invitons à relever avec nous le défi de l'avenir de l'Enseignement catholique dans le Val d'Oise** et à devenir partenaire de ses projets. Vous pouvez y associer vos familles et amis.

Merci par avance pour votre générosité et votre contribution à l'amélioration des conditions d'accueil de vos enfants.



Stéphane PONCHON
Directeur diocésain
Diocèse de Pontoise



Jean-Claude FISCHER
Président
Fondation St Matthieu Val d'Oise

- En remplissant le bordereau joint avec votre chèque, ou en cas de prélèvement, avec le mandat Sepa ci-joint, à retourner à l'établissement de votre enfant.
- Par internet sur le site de la Fondation Saint Matthieu : www.fondation-st-matthieu.org
Cliquez sur «faire un don», puis «FSM Val d'Oise» dans «je choisis de faire un don libre».

Un don remis à l'établissement scolaire de votre enfant avant le 12 décembre, vous permettra de bénéficier de l'abattement fiscal pour 2014.

